



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
25

Nombre de membres présents : 17
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 17 décembre 2020

OBJET :

DE-CDE-20-12-1-5) APPROBATION DES TARIFS DES MINI-SEJOURS 2021

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. MARCILLY, Mme DERAY .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération du 4 juin 2014 portant sur l'application du quotient familial aux mini-séjours ;

Vu la délibération du 19 décembre 2019 portant sur la modification des tarifs des mini-séjours ;

Considérant la nécessité d'approuver les tarifs des mini-séjours pour l'année 2021 ;

D É L I B È R E

à la majorité (1 voix contre : M. MESNARD, - 1 abstention(s) : M. RIBET,)

ARTICLE UNIQUE : Approuve les tarifs suivants applicables aux mini-séjours à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Tranches	Tarifs 2019	Tarifs 2020-2021	% évolution
A	68 €	65 €	-4 %
B	77 €	75 €	-3 %
C	87 €	86 €	-1 %
D	97 €	96 €	-1 %
E	110 €	112 €	2 %
F	122 €	125 €	2 %
G	129 €	133 €	3 %
H	141 €	146 €	4 %
I	159 €	165 €	4 %
NV	245 €	255 €	4 %

Pour extrait conforme, Charlotte LIBERT-
ALBANEL
Présidente

Signé